

## DÉLIBÉRATION N° 2014-11 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Conventions-cadres**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

#### **Article 1**

Le conseil d'administration approuve la convention-cadre DGALN-CGDD-Cerema et autorise le directeur général à la signer.

#### **Article 2**

Le conseil d'administration approuve la convention-cadre DGPR-CGDD-Cerema et autorise le directeur général à la signer.

#### **Article 3**

Le conseil d'administration approuve la convention-cadre Ifsttar-Cerema et autorise le directeur général à la signer.

#### **Article 4**

Le conseil d'administration approuve le contrat-cadre Usirf-Cerema et autorise le directeur général à le signer.

#### **Article 5**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance, à Bron, le 11 juillet 2014*

Le président du conseil d'administration



Pierre Jarlier

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Pierre Jarlier, président  
Mesdames et Messieurs Yoann Barbesol, Didier Baton, Cécile Blassenac, Christine Bouchet, Gérard Bouin, Olivier Dupré, Colas Durrleman, Carole Le Gall, Jean-Paul Lhuillier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Florian Razé, Manuelle Salathé, Virginie Schwarz, Laurent Tapadinhas.